

Commune de NIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de renouvellement urbain du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville ,
à l'autorisation environnementale et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes.**

Par arrêté préfectoral n° 30-2022-12-15-00001 du 15 décembre 2022, une enquête publique dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville sur la Ville de Nîmes est ouverte en mairie Nîmes **durant 33 jours consécutifs, du lundi 9 janvier 2023 à 9 heures au vendredi 10 février 2023 inclus à 12h00.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de renouvellement urbain du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville sur la commune de Nîmes ;
- à l'autorisation environnementale ;
- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le renouvellement urbain du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes et l'autorisation environnementale ou un arrêté de refus.

Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes le 2 décembre 2022.

La mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nîmes – services techniques- 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- du lundi au vendredi inclus, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête publique unique sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/npru-chemin-bas-avignon-clos-orville-nimes>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet de renouvellement urbain du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes et sur l'autorisation environnementale, pourront-être, par toute personne intéressée , soit :

1) consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

- du lundi au vendredi inclus, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet de renouvellement urbain du Chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville, domicilié en mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-numerique.fr/npru-chemin-bas-avignon-clos-orville-nimes>

4) Adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : npru-chemin-bas-avignon-clos-orville-nimes@mail.registre-numerique.fr

5) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures suivants :

- le lundi 9 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le jeudi 19 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 2 février 2023, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 10 février 2023, de 9 heures à 12 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/npru-chemin-bas-avignon-clos-orville-nimes>

Toute personne peut également s'adresser à la mairie de Nîmes – service de l'urbanisme opérationnel – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 – Monsieur Didier DOULSON – au 04 66 70 80 65 – mail : didier.doulson@ville-nimes.fr ou Madame Cécile PELTIER – au 04 66 70 75 67 - mail : cecile.peltier@ville-nimes.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.